

NECROLOGIE

M. Louis BRESSOUD 1858 - 1936

Notre coeur est bien meurtri ce matin en apprenant la mort, à l'âge de 78 ans, et après huit jours seulement de maladie, de M. Louis Bressoud, personnalité très populaire dans le canton. Mais en accourant aussitôt pour joindre notre sympathie à la grande peine de sa femme, de ses enfants et de ses proches nous croyons remplir un devoir de reconnaissance que le pays lui doit bien à cette heure de séparation. M. Louis Bressoud fut pendant 45 ans député conservateur du district de Monthey au Grand Conseil et pendant 33 ans conseiller communal et président de Vionnaz. Ces dates disent tout, et les chants par lesquels l'Eglise prélude au sommeil de l'éternité ne feront que mieux souligner les grands mérites du défunt qui était, d'ailleurs, un catholique pratiquant exemplaire. M. Bressoud ne compta jamais avec son dévouement.

Membre de la Commission rhodanique, taxateur officiel des Fortifications de St-Maurice, membre de l'Union suisse des Paysans, de la Société contre la Grêle, des Tireurs du Rhône, du Sauvetage du Léman, et nous oublions probablement d'autres sociétés, le défunt était dévorant d'activité jusqu'au seuil du tombeau. Qui dira également les grands services qu'il a rendus à l'agriculture et aux sociétés d'agriculture dont il était toujours le conseiller et l'âme ? Ceux qui l'ont vu pendant plus d'un demi-siècle assister à toutes les réunions et à toutes les assemblées pourraient seuls traduire avec exactitude l'immense travail que le défunt a accompli au cours de sa vie terrestre. Au Grand Conseil, M. Bressoud occupa une place enviée, faisant partie de toutes les commissions importantes, prenant de temps en temps une parole toujours bien placée dans la vieille salle historique de l'Hôtel de Ville où il siégeait là-haut sur la montagne, c'est-à-dire au banc le plus élevé. M. Bressoud est arrivé au seuil du séjour où reposent dans la gloire ceux qui ont peiné et travaillé pour leur Dieu et leur pays. Et, à cette heure de deuil, nous nous tournons vers la Famille inconsolable, non seulement pour lui présenter nos condoléances émues et senties, mais encore pour souligner ce fait que l'excellent époux et père, qui s'en est allé, laisse à tous la consolation de limiter, avant d'obtenir celle de le rejoindre.

Signé : Ch. Saint-Maurice

Extrait du journal Le Nouvelliste du 19 mars 1936